

Calendrier du mouvement 2022 du personnel enseignant 1^{er} degré

Dates	Acteurs	Opérations
Samedi 15 janvier 2022 (dernier délai)	Enseignants	Demande de mutation vers un autre diocèse : courrier + imprimé + justificatifs éventuels à adresser au Président de la CDE du diocèse demandé (sous couvert) du Président de la CDE du Morbihan et aux services académiques des départements demandés
Lundi 17 janvier 2022	Commission « carte scolaire »	Etude des ouvertures – fermetures de classes pour la rentrée 2022
Vendredi 21 janvier 2022	DDEC	Concertation avec DASEN pour arrêter les mesures de carte scolaire qui seront proposées au GTD
Jeudi 27 janvier 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Adoption du calendrier et du règlement du mouvement de l'emploi 2022
Vendredi 28 janvier 2022	DDEC	Envoi aux chefs d'établissement et enseignants, par courriel, des documents relatifs au mouvement : règlement, calendrier, imprimés
Lundi 31 janvier 2022	Enseignants	Demande et renouvellement de temps partiel de droit ou sur autorisation, demande de réintégration à temps plein à adresser à la DPEP et à la DDEC
Jeudi 3 février 2022	Groupe technique départemental	Mesures de carte scolaire : annonce des ouvertures et fermetures de classes arrêtées pour la rentrée 2022
	DDEC	Notification aux chefs d'établissement des mesures de carte scolaire
Jeudi 24 février 2022 (dernier délai)	Chefs d'établissement	Temps de concertation avec tous les enseignants pour réfléchir au projet d'organisation pédagogique de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 et, en cas de risque de fermeture de classe, pour identifier l'enseignant en perte d'emploi.
Vendredi 25 février 2022 (dernier délai)	Chefs d'établissement	Transmission à la DDEC du <u>nom du maître à reclasser</u> si un risque de fermeture a été annoncé. Le Chef d'établissement doit faire parvenir au Président de la CDE le résultat de la concertation de l'équipe enseignante consigné par écrit : imprimés MP05 et/ou MP06.
	Enseignants	Envoi à la DDEC des intentions des enseignants, par courrier et sous couvert du Chef d'établissement : demande de réemploi, de mutation, de disponibilité, de prolongation d'un congé parental : imprimé MP03.
	Chefs d'établissement	Envoi à la DDEC de l' imprimé MP04 indiquant : - <u>les services vacants</u> : démission ferme, disponibilité, cessation d'activité après accord du RETREP, retraite, congé parental au-delà de la période protégée, temps partiel sur autorisation - <u>les services susceptibles d'être vacants</u> : demande de mutation
Lundi 28 février 2022	Enseignants	Date limite de retour à la DPEP et à la DDEC des demandes de cessation de fonction : retraites, disponibilités
Lundi 28 février 2022	DDEC	Transmission à la DPEP et à la DOS (DSDEN) de la liste des enseignants déclarés en perte d'emploi suite à une mesure de carte scolaire
Mercredi 16 mars	IAC	Répartition des postes stagiaires entre les 4 diocèses
Mercredi 23 mars 2022	DDEC	Réunion d'information pour les enseignants en priorité C
Jeudi 24 mars 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Validation des listes des services vacants et susceptibles d'être vacants, ainsi que des berceaux pour stagiaires Validation du classement des demandes de réemploi et mutation (priorités A et B)
Mardi 29 mars 2022 a-midi	DDEC – DPEP – DOS	Point sur la liste des postes vacants
Vendredi 1 ^{er} avril 2022	DDEC	Envoi aux écoles par courriel de la liste des services vacants ou susceptibles d'être vacants

Vendredi 1 ^{er} avril 2022	DPEP	Diffusion aux écoles d'une note sur le recueil des vœux des enseignants candidats au mouvement
Du 4 au 25 avril 2022	Enseignants	Saisie des vœux sur le serveur du rectorat
Vendredi 15 avril 2022 (Dernier délai)	Enseignants	Expédition à la DDEC et aux chefs d'établissement des écoles demandées de l'imprimé des vœux MP08 ou MP09 , si besoin accompagné d'un courrier
Dès réception des actes de candidature	Chefs d'établissement	Accusé réception de chacune des candidatures reçues à l'aide de l'imprimé MP10
Mercredi 11 mai 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Propositions de nomination pour les enseignants en priorités A, et les enseignants en priorités B
Jeudi 12 mai 2022	DDEC	Envoi aux chefs d'établissement et aux enseignants des propositions de nomination
Mercredi 25 mai 2022 (Dernier délai)	Enseignants ayant reçu une proposition de nomination	Prise de rendez-vous avec le(s) Chef(s) d'établissement
	Chefs d'établissement	Notification d'un éventuel refus de nomination au Président de la commission diocésaine de l'emploi
Mardi 31 mai, à 17h30	Commission « carte scolaire »	Etude des ajustements de carte scolaire (si ajustements prévus)
Mardi 31 mai, à 18h30	Commission diocésaine de l'emploi	Etude des éventuels refus de nomination et des situations particulières non réglées, suite des propositions de nomination pour les priorités B
Vendredi 3 juin 2022	DDEC + DPEP	Préparation de la réunion de la CCMI
Lundi 13 juin 2022 (Dernier délai)	Enseignants ayant reçu une proposition de nomination	Prise de rendez-vous avec le(s) Chef(s) d'établissement
	Chefs d'établissement	Date limite pour notifier un éventuel refus de nomination au Président de la commission diocésaine de l'emploi
Mardi 14 juin 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Etude de la situation des maîtres en réemploi suite aux ajustements de carte scolaire, situations restées en attente ou à réétudier.
Mercredi 15 juin 2022	CCMI	Préparation de la nomination des enseignants en priorité A – B
Mercredi 22 juin 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Affectation des enseignants en priorité C et des lauréats aux concours 2022 en priorité D
Vendredi 24 juin 2022 (Dernier délai)	DDEC	Transmission à la DPEP des résultats de la commission de l'emploi : ajustements, situations restées en attentes et affectations des enseignants en priorités C et D
Début juillet 2022	DDEC	Transmission aux membres de la commission de l'emploi des affectations des suppléants en CDI (priorité E1)
Lundi 11 juillet 2022	CCMI	Etude des situations restées en attente et affectation des enseignants en priorités C et D, et des suppléants en CDI (priorité E1)
Mercredi 24 août 2022	DDEC	Transmission aux membres de la commission de l'emploi des affectations des suppléants et délégués auxiliaires
Jeudi 6 octobre 2022	Commission diocésaine de l'emploi	Bilan du mouvement 2022

CDE : commission diocésaine de l'emploi (présidée par Armel GILLET, à la DDEC)

IAC : Instance académique de coordination (instance régionale présidée par Michel PELLÉ, directeur diocésain d'Ille et Vilaine)

CCMI : commission consultative mixte interdépartementale (présidée par un DASEN représentant le Recteur d'académie)

DPEP : Division des personnels de l'enseignement privé (service du Rectorat)

Horaires : sauf indication contraire, la Commission diocésaine de l'emploi se réunira le mercredi à 9 heures, les autres jours à 17h30